

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
DE METHODES STATISTIQUES EN SANTE :
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET
2^{ème} Cycle**

UFR de rattachement : *Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).*

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé, par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2004-2005, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes Statistiques en Santé : via internet.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but de former aux techniques usuelles de statistique descriptive et inférentielle appliquée au champ de la santé des titulaires d'un diplôme d'un niveau bac + 2 ou des professionnels de la santé.

ARTICLE III : RESPONSABLES

Monsieur Robin GENUER

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

05 57 57 13 93

robin.genuer@u-bordeaux.fr

Madame Mélanie LE GOFF

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

05 57 57 13 93

melanie.le-goff@u-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Minimum : **20** étudiants, Maximum : **150** étudiants.

B) Durée des études et rythme de la formation :

La durée des études est d'une année universitaire.
Cette formation a lieu tous les ans.

C) Enseignement théorique – volume horaire – lieu des enseignements :

Le volume horaire global de l'enseignement est de **100 heures** auquel s'ajoutent 100 heures de travail personnel.

L'enseignement se fait sous la forme d'une formation à distance entre novembre et juin.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site,
- Disposer de certains logiciels (au moins en traitement de texte et un tableur),
- Pouvoir installer et utiliser le logiciel Epi-Info ou le logiciel R,
- Disposer d'une calculatrice.

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement :

- Les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou équivalent,
- Les professionnels de la santé.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : **650€/an,**

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **1 250€/an,**
- Reprise d'études financée : **1 850€/an,**
- Cas particulier :

Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de **1 250€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Composition du jury

Le jury, présidé par le responsable du diplôme universitaire, comprend au moins deux enseignants de rang A et deux enseignants de rang B.

B) Lieu des examens :

L'examen final écrit :

- Se tiendra à l'Université de Bordeaux, sur le site de Carreire, pour les étudiants résidant en Métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France métropolitaine.

Les convocations d'examen seront envoyées par courrier électronique uniquement.

C) Nature des épreuves et conditions de validation :

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de deux d'épreuves :

1) Deux épreuves en contrôle continu, notées chacune sur 20, et possédant les coefficients suivants :

- 1^{ère} épreuve : coefficient 1,
- 2^{ème} épreuve : coefficient 1.

Chacune de ces épreuves consiste en un devoir à rendre via internet.

2) Une épreuve finale écrite anonyme sur table, d'une durée de quatre heures notée sur 20, coefficient 6.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Il y a une session d'examen par an pour l'épreuve finale.

Le redoublement est autorisé mais les notes ne sont pas conservées

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Universitaire de Méthodes Statistiques en Santé : enseignement via internet, est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil I.S.P.E.D. du 19/05/2004
C.A. du 06/07/2004

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005
C.A. du 09/06/2005
Conseil I.S.P.E.D. du 09/05/2006
C.A. du 06/07/2006
Conseil I.S.P.E.D. du 02/11/2006
C.A. du 20/12/2006
Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007
C.A. du 11/07/2007
Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008
C.A. du 26/06/2008
Conseil I.S.P.E.D. du 29/06/2010
C.E.V.U. du 06/07/2010
Conseil I.S.P.E.D. du 05/06/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014
Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015
Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Changement de responsable et modification :
Conseil I.S.P.E.D. du 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018
(Version 12)

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 29/03/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 13)